

TRAIT-D'UNION – AVRIL 2013

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens

Ce petit Trait-d'Union de fin de premier trimestre vient vous informer des nouvelles de notre commune entre le bulletin municipal de début d'année et le numéro de juillet, plus conséquents.

Dans cet éditorial, je ferai un bref tour d'horizon des principaux points de notre actualité.

○ En premier lieu, je voulais vous annoncer ce qui constituera pour beaucoup d'entre nous une bonne, une excellente nouvelle. En effet, **l'Internet haut débit** (le vrai !) **arrivera sur Saint-Denis-sur-Loire en fin d'année 2013**. Orange-France Télécom nous a informés tout récemment que dans le cadre de son obligation de service public en matière de téléphonie, un NRA HD (*Nœud de Raccordement d'Abonnés au Haut Débit*) sera installé sur notre territoire. Outre le fait de servir en téléphonie fixe l'ensemble des nouveaux habitants, cet investissement permettra l'accès au haut débit à tous les dionysiens (20 Mo en sortie du NRA). Nous ne pouvons que nous réjouir et nous féliciter du choix fait par Orange puisqu'une autre option technique était possible pour la téléphonie sans amélioration pour autant du débit de l'ADSL. Une autre bonne nouvelle est que cet équipement ne fait pas pour autant sortir Saint-Denis-sur-Loire du plan fibre optique qui, à l'horizon 2015-2020, nous apportera le très haut débit. Si cette amélioration très importante des conditions de vie des dionysiens "connectés", de plus en plus nombreux, et je pense notamment à nos entreprises et aux professionnels pour lesquels Internet est essentiel, n'est pas due au long combat que nous avons mené depuis 5 ans, à la suite de nos prédécesseurs d'ailleurs, nous avons la faiblesse de croire qu'il n'en est pas pour autant totalement étranger. Toutefois, l'ambitieux programme d'habitat que nous avons mis en œuvre est lui "responsable" du manque de lignes téléphoniques disponibles sur notre territoire.

○ Le conseil municipal s'est réuni le samedi 30 mars pour le vote du budget. Je tenais à vous en informer. Outre le fait que le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013 ont été adoptés à l'unanimité, il y a été décidé une augmentation des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) de 2%. Les augmentations régulières mais modérées que nous avons décidées depuis 5 ans nous ont permis de consolider les finances locales et de mettre en place une politique ambitieuse et raisonnée d'investissements. Notre futur Espace Culture-Sports-Loisirs est évidemment emblématique de cette politique. Je vous ferai un point précis et détaillé du budget communal, comme tous les ans, dans le Trait-d'Union de juillet.

○ J'évoquais ci-dessus le projet d'Espace Culture-Sports-Loisirs, notre future nouvelle Maison des Associations. Après le choix de notre maître d'œuvre, les travaux de réflexion se poursuivent. Compte-tenu de l'investissement, nous souhaitons bien sûr que les choix que nous ferons conduisent à un équipement très fonctionnel, correctement dimensionné, écologique et économique pour une longue période tout en s'insérant dans l'environnement paysager et urbanistique de notre commune. Nous avons également sollicité le conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

○ Autre bonne nouvelle, les travaux de restauration du Pont de l'Allée des Platanes commenceront tout prochainement. La bonne nouvelle est pour la sauvegarde de notre patrimoine bien sûr, mais aussi pour nos finances puisque deux subventions du Conseil Général (près de 33 000 €), la souscription publique, la subvention de la Fondation du Patrimoine et, sous réserve de confirmation, la réserve parlementaire du Député Denys Robiliard financeront les 2/3 de l'investissement HT. J'en profite pour vous signaler que la souscription publique reste ouverte jusqu'à la fin des travaux (voir dans ce Trait-d'Union pour davantage de détails). Que cet éditorial me permette également de nous excuser par avance pour la gêne occasionnée durant les travaux.

○ Autre sujet d'actualité, la réforme des rythmes scolaires est une de nos préoccupations du moment. Je développerai davantage ce sujet dans ce Trait-d'Union mais sachez cependant que les trois communes de notre regroupement pédagogique (Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire) ont décidé de reporter à la rentrée 2014 son application et les commissions scolaires travaillent sur l'avenir éducatif des enfants de nos trois communes.

Bulletin n° 77



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Dans ce numéro :

Éditorial	1
Actualités de la Commune	2
Calendrier des manifestations	4
Quelques rappels de printemps	5
Actualités Observatoire Loire	6

○ Puisque je ne pense pas avoir rédigé d'éditorial depuis 5 ans sans parler de nos lotissements, quelques mots... Celui des Ouches est quasiment terminé puisqu'il ne reste plus que deux maisons à construire (les permis ont été acceptés) et les trois logements sociaux sont commencés. Les travaux de finition, et notamment l'installation de l'éclairage public qui a tant manqué aux habitants cet hiver, préalables à la rétrocession des espaces publics à la Commune, vont pouvoir être envisagés.

Le lotissement de la Martinière avance enfin sur un rythme normal, après 11 années de longueurs et de péripéties multiples. Les ventes de terrains se réalisent conformément aux objectifs et plusieurs permis de construire sont déjà déposés. Les travaux des sept logements aidés vont commencer tout prochainement. Bref, je me languissais de pouvoir l'écrire, tout va bien à la Martinière.

○ Pour conclure cet éditorial, je tenais à aborder le sujet des prochaines élections municipales de mars 2014 (sous réserves, les 9 et 16 mars). C'est en effet dans moins d'un an maintenant que vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du conseil municipal et nous ne connaissons pas encore précisément le mode d'élection auquel sera soumise notre commune. Si le seuil des 500 habitants devait être confirmé, Saint-Denis-sur-Loire serait sous le régime du scrutin de listes, sans panachage, avec parité hommes-femmes obligatoire et fléchage des représentants à Agglopolys. Si le seuil était porté à 1 000 habitants, seul le fléchage des représentants à la Communauté d'agglomération serait nouveau. Nous aurons d'ici là l'occasion de vous en reparler, notamment si le mode de scrutin, auquel nous nous étions habitués même s'il n'était pas parfait, devait changer.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait-d'Union et n'oubliez pas que les nouvelles de la Commune sont aussi sur ***saintdenisurloire.fr***, bientôt en haut débit !!!!

De quoi avons-nous parlé au conseil municipal du 30 mars 2013 ?

- **Une demande de subvention** au titre de la réserve parlementaire va être adressée à Denys ROBILIARD, Député du Loir-et-Cher pour la restauration du pont de l'Allée des Platanes.
- **Demande de subvention de l'ASJ FOOTBALL La Chaussée-Saint-Victor** qui fête son 50^{ème} anniversaire le 29 juin 2013. Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'octroyer à l'ASJ FOOTBALL La Chaussée-Saint-Victor, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.
- **Adoption à l'unanimité des comptes de gestion et administratif** de l'année 2012.
- **Vote des trois taxes locales : le Conseil Municipal** adopte à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2013:
 - Taxe d'habitation..... 11,12 %
 - Taxe sur le foncier bâti..... 11,41 %
 - Taxe sur le foncier non-bâti 44,73 %
- **Adoption à l'unanimité des budgets primitifs Commune et service des eaux** de l'année 2013.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 avril à 20h30.

AVEZ-VOUS PENSÉ À LA SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU PONT DE L'ALLÉE DES PLATANES ?

Depuis le 14 décembre 2012, (date de la signature d'une convention de souscription publique pour la restauration du pont de l'Allée des Platanes entre la Mairie de Saint-Denis-sur-Loire et la Fondation du Patrimoine), une trentaine d'entre vous a participé à cette souscription et nous les en remercions chaleureusement.

Cette souscription reste bien évidemment ouverte jusqu'à la fin des travaux. De plus, elle vous permet de bénéficier de déductions d'impôts significatives (66,67% du don).

La plaquette d'information est disponible en Mairie ou en téléchargement sur le site Internet de la commune.

Vous pouvez également effectuer un don en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine <http://www.fondation-patrimoine.org>.



RYTHMES SCOLAIRES



Les municipalités de Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire, en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont décidé conjointement de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Pour simplifier à l'extrême, cette réforme vise à diminuer la durée de temps scolaire sur une journée (5h30 au lieu de 6h maximum actuellement) par l'ajout d'une demi-journée supplémentaire d'école pour les enfants de primaire et maternelle.

Cette demi-journée est prévue dans la loi le mercredi matin mais les communes ont la possibilité de déroger en proposant à l'Inspection Académique le samedi matin.

Évidemment, le temps scolaire libéré devra être pris en charge par les communes puisque les enfants continueront de quitter l'école à 16h30.

C'est donc à une lourde tâche et à des incidences financières non négligeables que nous sommes aujourd'hui confrontés. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu au cours desquelles maires, commissions scolaires, enseignantes et délégués de parents d'élèves ont pu confronter leurs points de vue.

À part le fait de n'appliquer la réforme qu'en 2014, **rien n'est aujourd'hui décidé**. Le choix de la demi-journée travaillée et le projet éducatif territorial seront nos prochaines étapes et décisions. Nous nous efforcerons de mettre en application cette réforme en ayant toujours présent à l'esprit le bien de l'enfant.

Nous vous en tiendrons bien évidemment informés dans les prochains mois.



Parents d'élèves Dionysiens, si vous souhaitez vous exprimer sur le sujet, faire des propositions, n'oubliez pas que vos délégués élus sont là pour vous représenter. Faites-leur part de vos idées et remarques.



INSCRIPTION A L'ÉCOLE – RENTRÉE 2013

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rendre en mairie, muni de votre livret de famille, pour une préinscription.

Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous avec Sophie MOHR, directrice de l'école LORJOU, pour l'inscription définitive de votre enfant.

Vous pourrez la joindre au numéro de téléphone de l'école : 02 54 74 33 39, entre 8h30 et 9h00, entre 12h et 13h20 et entre 16h45 et 17h.

Le jour de ce rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- **La feuille de préinscription qui vous aura été remise par le secrétariat de mairie ;**
- **Le carnet de santé de votre enfant ;**
- **Votre livret de famille.**

Sophie MOHR accepte les enfants à partir de deux ans et demi, pour la journée entière, sous réserve de places disponibles.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Nous vous attendons nombreux

Le mercredi 8 mai 2013 à 11 H

Place Eugène Leroux

**Cérémonie commémorative au Monument aux Morts
suivie d'un vin d'honneur**

A VOS AGENDAS !



« DANS LE VENT ! »

Thème retenu cette année pour le concours-photos
Organisé par le Comité des Fêtes
les 28 et 29 septembre 2013

SAMEDI 18 AVRIL
Après-Midi
CONCOURS DE BELOTE
(Club du Bel Age)



DIMANCHE 2 JUIN
Après-Midi
PÉTANQUE
(Apollos)



DIMANCHE 9 JUIN
Matin
RANDONNÉE PÉDESTRE
(Comité des Fêtes)



SAMEDI 15 JUIN
Soirée
GUINGUETTE
(Apollos et Comité des Fêtes)

SAMEDI 29 JUIN
Après-Midi
FÊTE DES ÉCOLES À VILLERBON
(Association des Parents d'élèves du RPI)



SAMEDI 27 AVRIL 2013

CYCLO-DECOUVERTE

HISTOIRES D'EAUX

Découvrez à vélo : moulins, lavoirs, fontaines,
établissement thermal

de La Chaussée Saint-Victor à Suèvres

Une vingtaine d'arrêts découverte avec de nombreux commentaires

Visite guidée du Moulin de Rochechouard en fonctionnement

Un parcours et un rythme accessibles à tous⁽¹⁾

Rendez-vous à 13h30 devant le Centre d'accueil de La Chaussée Saint-Victor⁽²⁾

Départ à 13h45 précises

Renseignements et inscriptions (recommandé) : 06-50-12-03-44

Sortie gratuite, hormis participation de 2€ pour visite guidée du moulin

(1) A partir de 12 ans – Mineurs accompagnés – Voies de circulation peu fréquentées - Tous types de vélos en bon état de marche – Prévoir de l'eau et un goûter

(2) Rue de la Poste



SAMEDI 6 JUILLET
MARCHÉ GASTRONOMIQUE
EN JOURNÉE

Inauguration du festival
« Un été entre Loire et Sologne »
(OTI Blois-Chambord,
Municipalité et Comité des
Fêtes)



**R
A
P
P
E
L
S**

Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous.



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



**R
A
P
P
E
L
S**

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Pendant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser cyclistes ou piétons.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



Collecte des déchets ménagers

Il est interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir. Elle doit être stockée jusqu'au mardi soir suivant dans le domaine privé, si possible à l'abri des regards.

Merci, pour le bien de tous, de respecter cette règle.

Attention les 1^{er} et 8 mai tombant des mercredis, les poubelles seront donc collectées les mardis 30 avril et 7 mai, veilles des jours fériés.





Toute l'année vivez la Loire naturellement avec l'Observatoire Loire

Depuis 1992, basée au cœur Blois l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement (soutenue par Agglopolys et le Conseil régional notamment)) développe des activités d'éducation de sensibilisation et d'information au milieu ligérien pour tous les publics. Une équipe d'animateurs qualifiés accueille sur les bords de Loire et à bord de sa flotte composée de bateaux traditionnels amarrés au port de la Creusille, les groupes (scolaires, adultes...) et tous les passionnés de nature et de Loire. Pour la navigation, un éventail de balades (1h, 1h30 et 2h) permet de vivre la Loire en toute convivialité, avec ses ambiances, ses lumières, ses richesses culturelles et naturelles. Au crépuscule vous vivrez avec émotion le coucher de soleil sur la ville, l'observation de familles de castors et vous vous émerveillerez de la grande diversité d'oiseaux. Laissez-vous guider par nos mariniers dans l'histoire de la marine de Loire...

Vous avez envie d'une sortie privative (famille, entreprise, CE...) pour un pique nique, un moment de détente, un anniversaire et autres actions conviviales, contactez l'Observatoire Loire, une équipe de professionnels est à votre écoute pour organiser et animer votre aventure ligérienne. Osez une sortie découverte pour une rencontre inoubliable avec la Loire.

La Loire s'ouvre à vous...laissez vous porter.

Activités pédagogiques scolaires et jeunes (1/2 journée, journée, cycles) :

Flore, faune, castor, dynamique fluviale, Marine de Loire, qualité de l'eau...

Conférences à thème (scolaires et grand public)

Marine de Loire, oiseaux, castor...

Renseignements toutes activités : 02 54 56 09 24

Navigation au cœur de Blois

Embarquement port de la Creusille

(Quai Henri Chavigny)

D'avril à octobre 02 54 56 09 24/06 43 63 01 64

Horaires et tarifs navigation

Individuel

Mai, juin, septembre

Balades 1h

Du mardi au samedi à 15h et 16h15

Adulte : 9€ - Enfant (5/13 ans) : 6,50€ - Forfait 4 pers) : 29€

Juillet et août

Balade 1h

Du lundi au vendredi à 15h et 16h15

Samedi et dimanche 15h, 16h15 et 17h30

Adulte : 9€ - Enfant (5/13 ans) : 6,50€ - Forfait 4 pers) : 29€

Balades de 1h30 et 2h

Nature 1h30 : mardi, jeudi et vendredi à 10h30

Adulte : 13€ - Enfant : 9€ (5/13 ans) - Forfait 4 pers : 43 €

Au crépuscule 2h : mardi, jeudi et vendredi à 20h

Adulte : 18€ - Enfants (5/13 ans) : 13€ Forfait 4 pers) : 59€

Contée 1h30 :

lundi (adulte) et mercredi (enfant) à 18h00 (1h30)

Adulte : 15€ - Enfants (5/13ans) : 13€ - Forfait 4 pers : 50€



Groupes

Capacité : 1 bateau = 12 personnes (flotte de 3 bateaux)

D'avril à octobre

Balade 1h (1 bateau) : CE, associations, autres...89€

Centre de Loisirs 65€ - Scolaires 61,80€

Balade 1h30 (1 bateau) : CE, associations, autres...130€

Centre de Loisirs 97€ - Scolaires 90€

Balade 2h (crépuscule, déjeuners, apéritifs...) : nous contacter